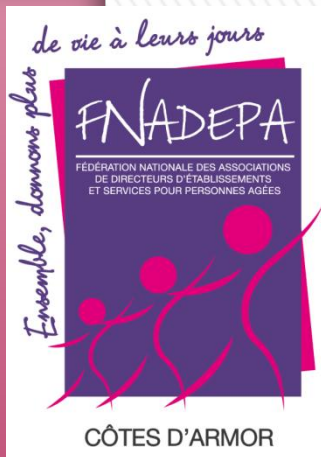


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

FNADEPA: Fédération Nationale des associations des directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées.

La FNADEPA 22 est une association départementale qui regroupe dans les Côtes d'Armor:

- 54 établissements représentant 3073 places autorisées
  - Dont Une large majorité d'établissement public territorial (52 sur 54)
- Les directeurs des établissements adhérents
  - ✓ se réunissent en réunion de travail tous les 2 mois, ainsi que les Infirmiers coordonnateurs
  - ✓ Organisent des manifestations en faveur des résidents (« la parole aux Résidants » 19 mai 2015 à St Brieuc).

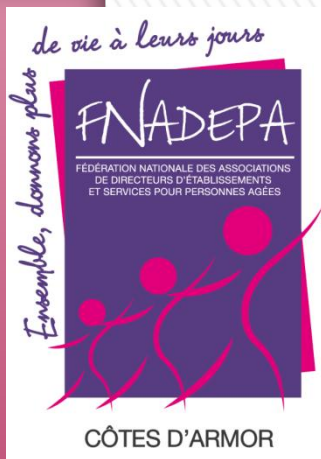


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

### L'objectif de la FNADEPA?

- défendre l'intérêt des résidents que nous accompagnons au quotidien
- permettre aux directions , directeurs et infirmiers coordinateurs
  - de se connaître
  - de travailler ensemble,
  - de partager leurs problématiques,
  - de partager des outils de travail,
  - De porter la voix des établissements auprès des instances
  - de Participer aux travaux menés par les différentes instances (Conseil Général, Ars, Conférence du territoire, CRSA, Commissions du CDG22,...)

...Une des formes de mise en réseau



## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

### Travailler en réseau : un enjeu vital pour les « établissements publics territoriaux »

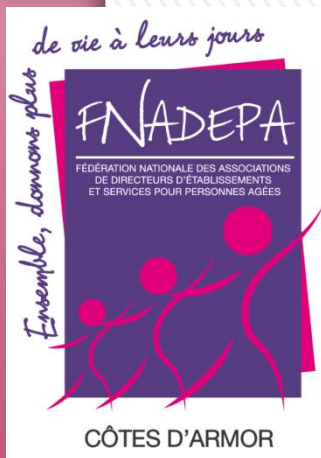
Philippe Bothorel, Directeur de l'EHPAD de Châtelaudren, Président du groupement Trégor Goëlo, Vice-Président de la FNADEPA

#### Introduction:

Travailler en réseau, en partenariat, en coopération, mutualiser sont des mots, concepts qui sont utilisés dans le champ médico-social

Se poser les bonnes questions:

- Pourquoi?
- Avec qui?
- Comment?

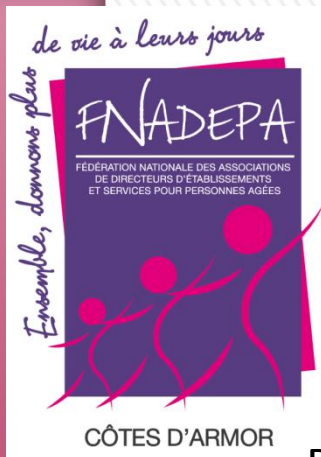


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Travailler en réseau : un enjeu vital pour les  
« établissements publics territoriaux »

Pourquoi?

- Evolutions très importantes des établissements ces dernières années, des demandes, des missions
  - Un contexte démographique caractérisé par un vieillissement de la population  
6% de la population de plus de 85 vit actuellement en EHPAD
  - Un défi médical
  - Un défi social
  - Un défi financier

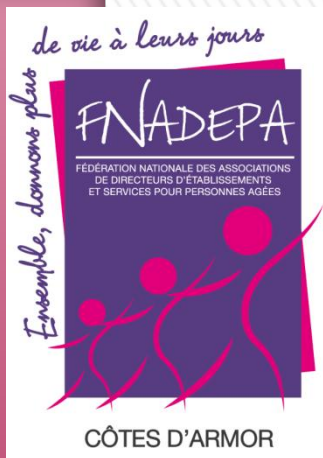


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Travailler en réseau : un enjeu vital pour les  
« établissements publics territoriaux »

Pourquoi?

- Un contexte réglementaire en perpétuelle évolution
  - Un secteur en pleine restructuration et des lois successives:
    - Loi n° 2002 du 2 janvier 2002 de rénovation de l'action sociale et médico-sociale
    - Loi n° 2005 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées
    - Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 Hôpital Santé Territoire pour un rapprochement vers le secteur sanitaire

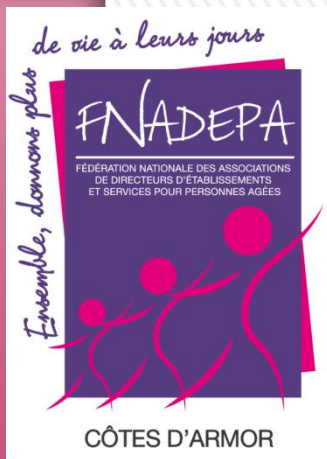


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Travailler en réseau : un enjeu vital pour les  
« établissements publics territoriaux »

Pourquoi?

- Une nécessité dans un contexte en évolution
  - Favoriser la coordination et les complémentarités entre les acteurs du secteur sanitaire et médico-social
  - Garantir la continuité des prises en charge et de l'accompagnement des personnes âgées
  - Réaliser de potentielles économies d'échelle

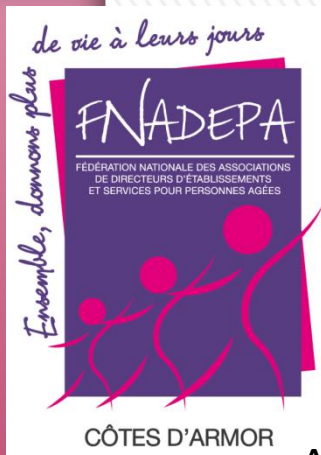


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Travailler en réseau : un enjeu vital pour les  
« établissements publics territoriaux »

Comment?

- Une multiplicité d'outils juridiques possibles de la mutualisation dans le secteur médico-social
  - Entente, groupement de commande ou d'achats, conventions entre établissements, associations, GCSMS...
  - Quelques exemples

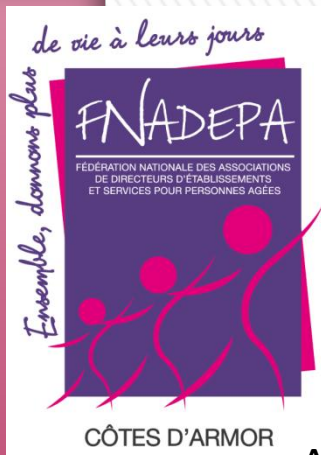


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Travailler en réseau : un enjeu vital pour les  
« établissements publics territoriaux »

Avec qui et pourquoi?

- Avec les structures du domicile sur un territoire au niveau local (Communauté des communes par exemple)
- Entre établissements sur un territoire donné (RAMSES, Trégor Goëlo, GCSMS du Méné, FNADEPA22,...)
- Entre établissements et partenaires de Santé ( GCSMS sesame, HAD, Conventions, FI2H,...)
- Entre établissements et partenaires du secteur gérontologique (CLIC, MAIA, ARS, CG,...)

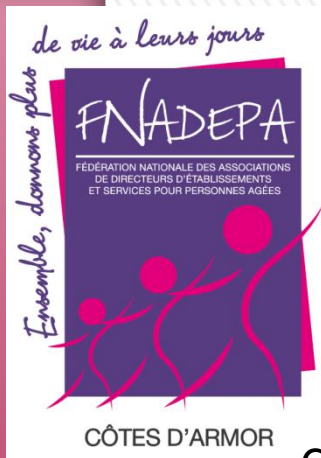


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Travailler en réseau : un enjeu vital pour les  
« établissements publics territoriaux »

Avec qui et pourquoi?

- Entre établissements et partenaires sociaux (CAP, CTP? CHSCT,...)
- Entre les établissements et les partenaires institutionnels
  - Convention union CNFPT-FNADEPA
  - CDG22 (missions du CDG et commission EHPAD)



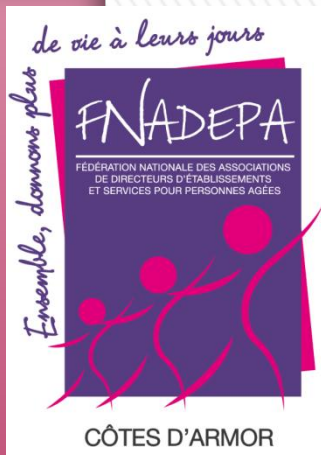
## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Travailler en réseau : un enjeu vital pour les  
« établissements publics territoriaux »

Conclusion: subir ou se positionner en acteur?

- Une Organisation qui sera impactée par le périmètre des intercommunalités
- Un réseau permet d'élargir les compétences que seul l'établissement ne pourrait acquérir
- Les partenariats sont nécessaires pour satisfaire nos missions dans un contexte de pénurie de moyens.

La liste des partenariats présentés n'est pas exhaustive, preuve de l'ouverture et du dynamisme de nos établissements et de leur directeurs.



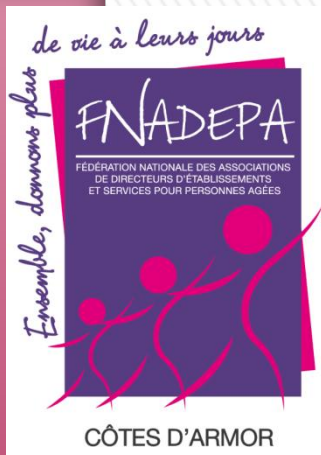
## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

### Un secteur sous tension financière

Françoise Trémel, directrice de l'EHPAD de Pleudihen sur Rance,  
Présidente de l'Association RAMSES

### Du Logements-foyer à l'EHPAD

- Depuis 1999 et par le décret du 4 mai 2001, en application de la réforme tarifaire, un nouvel habit juridique apparaît: l'EHPAD  
( Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes)
- La loi du 2 janvier 2002 vise à garantir un accompagnement personnalisé de qualité au travers de 7 droits fondamentaux (respect de la dignité, du libre choix, de l'information, ...) et apporte des outils pour l'exercice des ces droits (livret d'accueil, projet personnalisé,...)

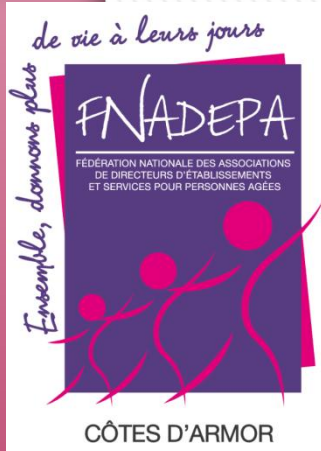


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

### Un secteur sous tension financière

#### Du Logements-foyer à l'EHPAD

- Une convention tripartite (ARS-CG-CCAS) définie pour 5 ans
  - fixe les objectifs de qualité pour l'établissement
  - Alloue les moyens financiers nécessaires à leur réalisation

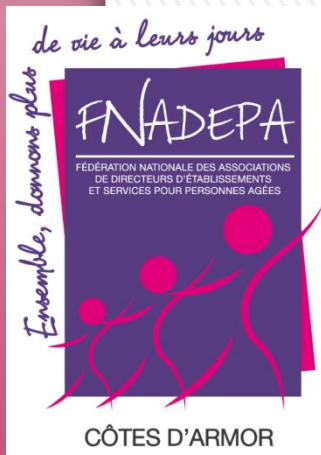


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Un secteur sous tension financière

Un système de financement complexe

- Basé sur une répartition ternaire
  - Le budget est réparti en 3 sections : hébergement, dépendance, soin
  - **La section hébergement** est financée par le résidant déduction faite des aides éventuelles (APL, AL, aide sociale à l'hébergement)
  - **La section dépendance** est financée par le Conseil Général (dotation globale d'APA) et par le résidant (talon de dépendance)
  - **La section soin** est financée par l'ARS (dotation globale)

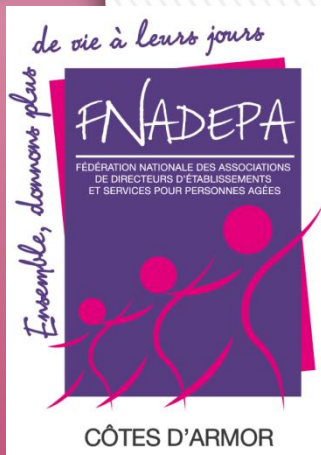


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Un secteur sous tension financière

Un système de financement complexe

- Les dotations objectif (ou plafond?) sont déterminées en fonction de 2 indicateurs
  - Le GMP Gir moyen pondéré, donnant le niveau de dépendance moyen de l'établissement
  - Le PMP Pathos moyen pondéré, attestant du besoin en soin de l'établissement
- Les dotations sont fixées par une équation en fonction de ces indicateurs

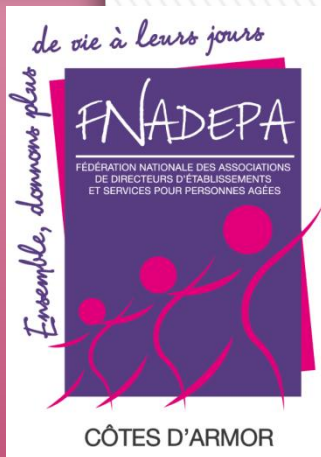


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Un secteur sous tension financière

Un système de financement avec ses limites

- Un outil d'évaluation de soin devient un outil de tarification (le pathos ne tient pas compte du travail de prévention par exemple).
- Les dotations objectifs deviennent des dotations plafond et ce plafond est réduit de 10% depuis 2 ans.
- Des retards des reconventionnements faute de moyens financiers.
- Taux directeurs pendant la durée de la convention en dessous de l'évolution réelle des budgets.



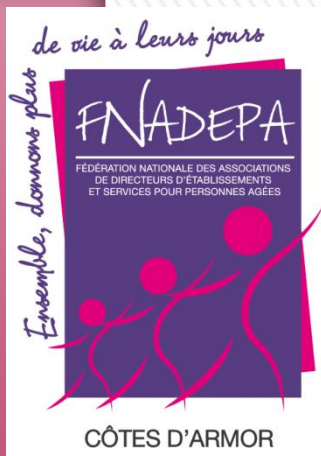
## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

### Un secteur sous tension financière

Des financements fortement contraints dans un contexte d'obligations règlementaires exponentielles.

- Les recommandations de l'ANESM, interface d'une logique d'évaluation et d'une logique d'amélioration continue de la qualité.
- Démarque qualité et évaluation continue des établissements (évaluation interne).
- Evaluation externe par un organisme extérieur (tous les 7ans).
- Obligations statutaires comme l'ensemble des collectivités territoriales (obligations de formation par exemple).
- Obligations des contrôles techniques : le tout sécuritaire a un coût!
- Document unique.
- Rapports d'activité, budgétaire, social, et maintenant indicateurs de performance...

**Impact financier et organisationnel**



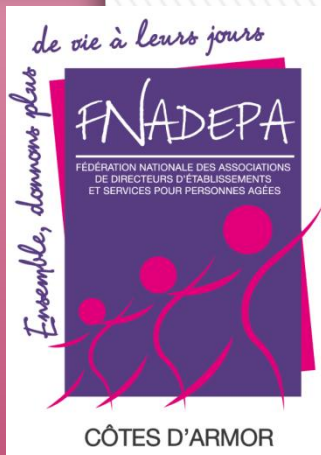
## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

### Nos attentes de partenariat avec le au CDG22

Catherine Thomas, Directrice de l'EHPAD de Pommerit-Le-Vicomte,  
Présidente de la FNADEPA22.

Le Bilan de la commission EHPAD du mandat précédent  
largement satisfaisant :

- Commission regroupant les fonctionnaires territoriaux (directeurs, IDEC) et les élus employeurs.
- La commission a pu s'appuyer sur les compétences existantes au CDG22 (juridiques, statutaires, prévention et santé au travail, ...)
- Le CDG22 a accompagné cette commission avec des moyens dédiés, notamment avec un référent médico-social (Laëtitia LAURGEAU)

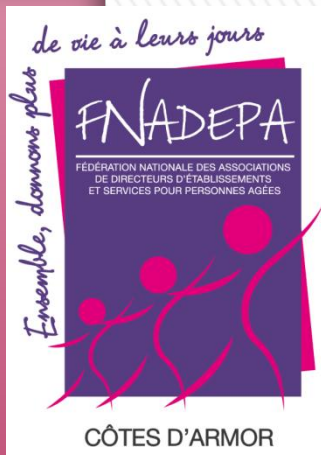


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

### Nos attentes de partenariat avec le CDG22

L'importante de maintenir, voire de renforcer la commission EHPAD

- ✓ L'augmentation du nombre des agents EHPAD multiplié par 2 en 10 ans.
- ✓ **la gestion de l'emploi territorial est la mission 1<sup>ère</sup> du CDG** : l'évolution des métiers dans les EHPAD et leur professionnalisation dans tous les services ( Directeurs, Médecins, infirmiers coordonnateurs, psychologues, neuropsychologue, ergothérapeute, Assistants de soins en gérontologie, ...) doivent être accompagné.

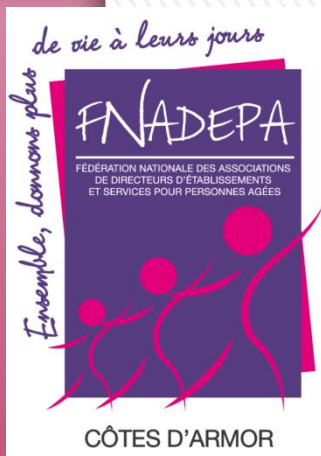


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

### Nos attentes de partenariat avec le au CDG22

L'importante de maintenir voire renforcer cette commission

- ✓ Au regard des problématiques rencontrées dans les EHPAD
  - Le taux d'absentéisme en EHPAD se situe au double de la moyenne nationale (4.53% contre 8.95% en EHPAD) (responsabilité partagée),
  - De l'évolution de l'organisation territoriale et de la place des EHPAD dans la filière géronto (choix politique),
  - Du contexte financier extrêmement tendu: réduction de 10% des budgets par rapport au budget objectif défini par la loi qui se traduit par un non- accompagnement financier de l'évolution de la dépendance en EHPAD, avec les conséquences induites.

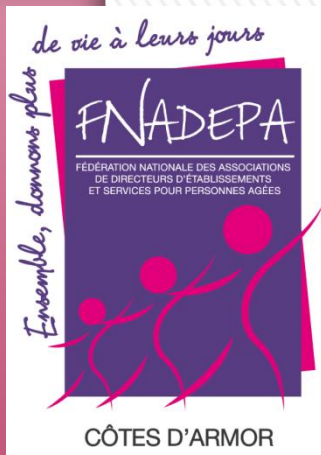


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Nos attentes de partenariat avec le au CDG22

Des pistes de travail à définir ensemble

- Poursuivre les travaux engagés
  - La question du bien être des soignants au travail : Comment allez plus loin ensemble? Avec quel moyens? Peut-on faire l'impasse de cette question au regard de la sinistralité dans le secteur
  - Document unique de délégation : aller plus loin en constituant un groupe d'analyse des pratiques avec binômes élus/directeurs

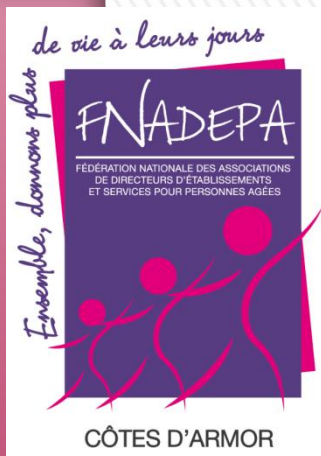


## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

Nos attentes de partenariat avec le au CDG22

Des pistes de travail à définir ensemble

- Poursuivre les travaux engagés  
Poursuivre le travail relatif aux infirmiers coordonnateurs , l'élargir à d'autres métiers nouveaux en EHPAD (psychologue, ergothérapeute, ...)
- Travailler sur les conditions de travail en EHPAD (absentéisme qui impacte lourdement nos organisations en terme humain, financier, organisationnel).
- Travailler à l'harmonisation des conditions financières des agents (régime indemnitaire, temps de travail, avantages)



## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

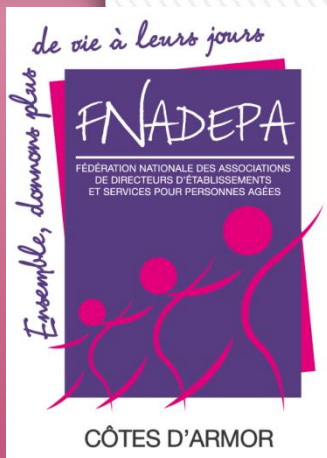
Nos attentes de partenariat avec le au CDG22

Nos inquiétudes

- Voir les moyens alloués à la commission EHPAD restreints dans un contexte de mutation importante de nos établissements. Le référent médico-social est-il maintenu?

Nos certitudes

- L'envie des directeurs de se mobiliser
- La volonté des élus de défendre leurs établissements et d'être acteur des évolutions à venir



## Rencontre départementale 13 janvier 2015 Réseau CDG22-EHPA/EHPAD

« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Merci de votre attention